

GUIDE PRATIQUE



Conseil à l'exploitation familiale

*Expériences en Afrique de l'Ouest
et du Centre*

Guy Faure, Patrick Dugué
et Valentin Beauval

un produit
Agridoc

COÉDITION GRET-CIRAD

Agridoc est un réseau d'information et de documentation financé par le ministère français des Affaires étrangères. BDPA assure l'animation du réseau et la réalisation de produits et services, et le GRET conçoit et édite des publications techniques.

agridoc

Agridoc, un programme destiné aux acteurs du développement rural

Le programme Agridoc s'adresse aux responsables professionnels et praticiens de terrain des pays de la zone de solidarité prioritaire de la Coopération française (Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Asie et Caraïbes). Actuellement Agridoc compte environ 4 000 adhérents.

Agridoc apporte un appui gratuit, variable selon les catégories de membres. Il peut comporter l'envoi du bulletin et de la revue thématique Agridoc, une dotation d'ouvrages et d'articles, l'accès au service questions-réponses ainsi qu'au site Internet (www.agridoc.com), une liste de discussion et un flash d'information électronique. Agridoc assure, de plus, la diffusion de documents édités par le GRET.

Afin de promouvoir l'échange entre les membres, le programme Agridoc décentralise les services aux utilisateurs *via* la création de centres relais. Ces derniers assurent un service de proximité et facilitent la circulation d'information entre les membres d'un même pays ou d'une même région.

Cinq centres relais sont actuellement opérationnels : Cameroun (Saild-CDDR), Côte d'Ivoire (Inades-Cerap), Madagascar (CITE), Maroc (Éna Meknes) et Tunisie (UTAP).

Coordonnées de l'unité d'animation

BDPA - Agridoc

3 rue Gustave Eiffel - 78286 Guyancourt Cedex - France

Tél. : 33 (0)1 30 12 48 40

Fax : 33 (0)1 30 12 47 43

Courriel : agridoc@bdpa.fr

Site Internet : www.agridoc.com

Guy Faure, Patrick Dugué et Valentin Beauval

Conseil à l'exploitation familiale

Expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre

**Coédition GRET-CIRAD
Ministère des Affaires étrangères**

Ce guide pratique a été rédigé par :

Guy Faure, agro-économiste du Cirad, a conduit des recherches sur les systèmes de production en Afrique de l'Ouest (Togo, Burkina Faso) pour ensuite participer ou accompagner des expériences de conseil aux exploitations familiales (mise au point de méthodes et d'outils, réflexion sur les dispositifs, capitalisation des connaissances, formations des acteurs), toujours en relation étroite avec des organisations paysannes, des institutions publiques ou des opérateurs privés.

Patrick Dugué, agronome du Cirad, a conduit des recherches sur le fonctionnement des exploitations agricoles, l'amélioration des systèmes techniques de production et la gestion de la fertilité des sols cultivés en Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Sénégal, Cameroun). Dans ce cadre, il a été amené à collaborer avec différentes opérations de conseil aux exploitations agricoles au Mali et au Cameroun, afin qu'elles prennent mieux en compte les dimensions techniques du conseil et les démarches de recherche-développement porteuses d'innovation.

Valentin Beauval, agriculteur français, membre d'un groupe d'auto-développement en Anjou, a une large expérience en conseil agricole acquise depuis 32 ans comme conseiller (au Nicaragua et en Algérie), formateur de conseillers agricoles (Sénégal) et consultant intervenant sur ce thème dans de nombreux pays en développement depuis 1982.

Pour toute information sur la publication :

Traduction, reproduction ou mise en ligne : edition@gret.org

Services de presse, diffusion et distribution : diffusion@gret.org ou librairie@cirad.fr

Responsable éditoriale : Danièle Ribier.

Maquette : Solange Münzer. **Mise en page :** Hélène Gay.

Photo de couverture : Paul Kleene (*Visite chez un paysan membre d'un groupe de conseil à l'exploitation de sa parcelle de riz*).

Photos d'intérieur : Paul Kleene et Guy Faure.

Dessins : Stew Patrikian (source : *Grain de sel*, revue Inter-Réseaux / Développement rural n° 20, trimestriel avril 2002).

Imprimé par Dumas-Titoulet Imprimeurs (Saint-Étienne), avril 2004,
n° d'imprimeur : 40598 - *Imprimé en France*

Copyright : GRET-CIRAD

Remerciements

Ce guide pratique n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui du ministère français des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement, notamment de Jean-Claude Deveze (AFD), qui a toujours appuyé les démarches de conseil à l'exploitation et que nous remercions particulièrement.

Nous remercions également toutes les équipes qui vivent au quotidien ces expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre et qui ont contribué à améliorer le contenu de ce guide par leurs commentaires et leurs écrits.

Enfin, ce manuel doit beaucoup aux participants de l'atelier de Bohicon (Bénin, novembre 2001) et à tous les paysans africains qui au cours d'entretiens et de visites de leur exploitation nous ont fait part de leurs souhaits et préoccupations afin d'améliorer les méthodes et outils du conseil.

Ont plus spécifiquement contribué à cet ouvrage directement ou indirectement par leur participation active à l'atelier de Bohicon : Étienne Beaudoux (Iram), Yacouba Coulibaly (Urdoc), André Djonnéwa (Irad/Prasac), Isabelle Dounias-Michel (Cnearc), Michel Havard (Cirad-Tera), Ousséni Kaboré (Sofitex), Moumouni Imorou Karimou (CADG), Paul Kleene (Cirad-Tera), Anne Legile (DPGT), Bernard Peneau (Afdi), Pierre Rebuffel (Cirad-Tera), Bakary Traoré (PCPS), Dominique Violas (Padse), Alain-Philippe Zinse (Padse).

Sommaire

- 7. Préambule

9. Agricultures africaines et conseil à l'exploitation familiale

- 9. Un monde rural en forte évolution
- 10. L'agriculture familiale : un mode d'organisation sociale et productive à préserver
- 12. L'évolution du conseil à l'exploitation : l'émergence de nouveaux acteurs pour répondre à des demandes diversifiées
- 14. L'origine des diverses formes de conseil à l'exploitation familiale
- 18. La diversité des approches de conseil à l'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre
- 24. Le conseil à l'exploitation familiale pour renforcer les capacités des paysans et paysannes

27. Les principes de base du Cef

- 27. Comment les paysans prennent-ils leurs décisions ?
- 31. La gestion comme processus d'apprentissage et d'aide à la décision
- 33. La gestion et les chiffres
- 34. Le rôle de l'écrit et l'alphabétisation
- 35. Une pédagogie active
- 39. Les domaines d'application du conseil
 - 39. La gestion des flux et des stocks
 - 40. Le choix des productions et la comparaison des performances technico-économiques
 - 41. La promotion de l'innovation
 - 42. L'accès aux intrants et la commercialisation
 - 42. La gestion de la trésorerie
 - 43. Le financement de l'exploitation
 - 45. La gestion de la fertilité des terres

47. Une démarche pour la mise en place d'un dispositif de conseil aux exploitations familiales

- 47. Le démarrage d'un programme de conseil aux exploitations familiales
 - 47. Questions clés et étapes à suivre
 - 49. La phase de test
- 52. L'insertion du conseil dans les réseaux locaux de diffusion des innovations
 - 52. Des paysans qui innovent
 - 55. Des paysans qui font circuler l'information
- 58. L'importance de la gouvernance paysanne dans la gestion des dispositifs
 - 58. Une construction sociale
 - 60. Une construction impliquant de nombreux acteurs
 - 62. Favoriser la responsabilisation des paysans
 - 63. La diversité des situations
- 69. Le suivi-évaluation du conseil à l'exploitation familiale

73. Les ressources à mobiliser dans un dispositif de Cef

- 73. Le conseiller
- 84. Des outils utiles pour le paysan
- 101. Des outils utiles pour les conseillers et les gestionnaires du conseil
- 105. Le financement du Cef

113. Conclusion

- 113. Les impacts directs et indirects du Cef
- 115. Une politique agricole favorable aux exploitations familiales

117. Annexes

- 119. Pour en savoir plus
- 125. Liste des sigles

Préambule

Le présent ouvrage est issu d'une réflexion collective entre différents promoteurs d'expériences de conseil à l'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre. En particulier, il est indispensable de citer l'atelier de Bohicon (Bénin) de novembre 2001, initié par l'Agence française pour le développement et le ministère des Affaires étrangères (France). Rassemblant des représentants d'organisations paysannes, des conseillers, des gestionnaires de dispositifs de conseil et des chercheurs, cet atelier a permis d'échanger des connaissances, de comparer des situations, d'identifier des différences et des similitudes puis d'élaborer des recommandations pour améliorer les performances des dispositifs de conseil.

L'atelier s'est prolongé par des journées de réflexions menées dans différents pays (Burkina Faso en 2002, Bénin en 2003), regroupant les gestionnaires des dispositifs de conseil, les organisations paysannes impliquées et les services nationaux de vulgarisation afin d'asseoir les bases institutionnelles de ces démarches.

Dans la suite de la dynamique de l'atelier ou en appui à des expériences de conseil, plusieurs documents ont été produits et diffusés (actes de l'atelier de Bohicon 2001, numéro spécial de la revue de l'Inter-Réseaux *Grain de Sel* d'avril 2002, rapports pour l'appui aux démarches de conseil au Bénin, Mali, Burkina Faso, etc.).

Ce livre représente donc une synthèse de ces réflexions. Il cherche à montrer qu'à travers des principes communs, il existe une diversité des approches en fonction des contextes historiques, institutionnels, socio-économiques, mais aussi en fonction des demandes des paysans et de leurs organisations. Il s'adresse en priorité à des techniciens et

des responsables paysans qui souhaiteraient approfondir les principes méthodologiques et maîtriser les techniques du conseil.

Le présent ouvrage ne présentera pas une méthode de conseil à l'exploitation universelle et applicable en toutes circonstances. Il propose des principes pour construire une méthode et des outils en étroite collaboration avec des groupes de paysans motivés et/ou leurs organisations paysannes, pour identifier et renforcer des compétences, pour négocier et mettre en place des dispositifs d'appui-conseil.

Le conseil à l'exploitation familiale, pour quoi faire ?

Ce qu'en dit un producteur de coton du Burkina Faso

« Au début des années 1990, nous étions confrontés à un ensemble de difficultés qui se répercutait sur la vie de nos familles. On pensait alors que tous nos problèmes venaient du coton. On avait de plus en plus de mal à rembourser les crédits intrants en fin de campagne. Le constat était simple : on travaillait de plus en plus et on devenait de plus en plus pauvre. On voulait comprendre.

À cette époque on voulait de la formation et on ne savait pas quoi faire du conseil de gestion qu'on nous proposait. On a mené une expérience avec un conseiller. La gestion permet de comprendre notre situation, et déterre tous les problèmes qui étaient cachés : une fois sortis, il faut les résoudre. Avec notre travail en groupe, et avec l'aide du conseiller, on trouve des solutions pour s'en sortir. On regarde devant nous. Avec la gestion on crée des paysans qui savent où ils veulent aller.

On est maintenant près de 200 producteurs engagés dans cette activité. Les paysans payent le conseiller, preuve que le service les intéresse. Ces paysans arrivent à mieux diversifier leur production et à nourrir leur famille. Ils commencent à compter.

Mais il nous reste beaucoup de problèmes à régler : comment arriver à alphabétiser les producteurs ? Comment concilier la meilleure gestion de l'exploitation et les problèmes sociaux quand il faut donner aux funérailles ? Ce n'est pas toujours simple. »

Intervention de Sékou Bikaba, producteur de coton et responsable de la cellule Conseil de gestion aux exploitations agricoles de l'Union provinciale des producteurs du Mouhoun (UPPM, devenue Union Panisé en 2002), au Burkina Faso. Atelier de Bohicon de novembre 2001 sur le conseil aux exploitations familiales.

Agricultures africaines et conseil à l'exploitation familiale

UN MONDE RURAL EN FORTE ÉVOLUTION

L'élaboration de méthodes et de dispositifs de conseil ne peut pas être appréhendée sans prendre en compte le contexte économique et social dans lequel vivent les paysans africains. Ce contexte est en pleine évolution depuis une vingtaine d'années, du fait principalement du désengagement des États, de l'augmentation de la population rurale et de l'accroissement des risques économiques suite à une mondialisation actuellement peu favorable à beaucoup de petites exploitations familiales africaines (cf. difficultés des filières coton, lait, riz, etc., en Afrique de l'Ouest).

Le désengagement des États de certaines fonctions d'appui à l'agriculture, comme le crédit, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation, devait s'accompagner d'une prise en charge de ces fonctions par des structures privées ou professionnelles. À ce jour, le bilan est plutôt mitigé. Pour certaines filières (coton, élevage à cycle court, palmier à huile), les entreprises de transformation/commercialisation des produits sont devenues des acteurs centraux qui peuvent fournir des intrants, des équipements à crédit, voire du conseil. Mais de manière générale, ni le secteur privé, ni les organisations paysannes n'ont pu prendre efficacement la relève de l'État.

Par ailleurs, l'accroissement de la population rurale et le renforcement des aléas pluviométriques et économiques provoquent une exploitation grandissante du milieu qui s'accompagne d'une dégradation des ressources naturelles.

Les producteurs, conscients de cette évolution, innovent et mettent en œuvre de nouvelles techniques pour faire face à ces contraintes : meilleure valorisation de la fumure animale, agroforesterie, contrôle du ruissellement avec des cordons pierreux, etc. Ils peuvent modifier rapidement leur système de production, par exemple en mettant en valeur les bas-fonds ou en y intégrant l'élevage des bovins. Mais ils ne disposent que rarement des moyens qui permettraient de développer à grande échelle ces nouvelles pratiques (manque d'équipement de transport, accès limité au crédit, calendrier agricole surchargé, etc.).

D'autre part, la baisse et la forte fluctuation des prix des produits agricoles, qui affectent presque toutes les filières, se sont accentuées ces dernières années avec l'accroissement des échanges internationaux et une mondialisation mettant en concurrence les producteurs africains avec des agricultures fortement subventionnées, notamment celles de l'Union européenne et des États-Unis. Une amélioration de la productivité est envisageable dans certaines filières mais elle nécessite un environnement économique plus sécurisé, une politique agricole favorable à l'agriculture familiale et des moyens supplémentaires pour le crédit, la recherche, le conseil, l'équipement des exploitations et l'aménagement des zones de production (irrigation).

L'AGRICULTURE FAMILIALE : UN MODE D'ORGANISATION SOCIALE ET PRODUCTIVE À PRÉSERVER

L'agriculture familiale se caractérise par le lien particulier qu'elle établit entre les activités économiques et l'ensemble des membres de la famille. Elle se caractérise par des objectifs multiples au niveau de l'exploitation (production pour l'autosuffisance alimentaire et génération de revenus, satisfaction des besoins familiaux, etc.). Elle repose sur la mobilisation de la main-d'œuvre familiale, qui doit rester dominante par rapport à celle salariée, et par un attachement particulier à la terre généralement héritée des parents. Cette relation influe sur le choix des activités, l'organisation du travail et la priorité accordée à la constitution d'un patrimoine familial. En Afrique, l'exploitation agricole familiale



Une bande enherbée anti-érosive entre deux parcelles de coton.

renvoie à une réalité complexe qu'il convient de préciser dans chaque situation (exploitation fondée sur la famille élargie ou la famille restreinte, délimitation des unités de production, de consommation et d'accumulation, etc.) mais qui, en général, débouche sur une production agricole collective gérée par un chef d'exploitation et des productions individuelles revenant aux épouses et dépendants.

Les agricultures familiales africaines jouent un rôle déterminant face aux nouveaux défis (mondialisation, pression foncière, etc.) et les responsables paysans de ces pays rappellent régulièrement leur importance du point de vue tant économique que social :

- ◆ la quasi-totalité de la production vivrière assurant l'approvisionnement des villes provient des exploitations familiales ;
- ◆ une grande partie des produits exportés, procurant des devises aux États, est également issue de ce type d'exploitation (coton, café, cacao, anacarde, etc.) ;
- ◆ les liens de solidarité au sein de la famille permettent aux populations rurales et aux familles qui ont émigré en ville de faire face aux difficultés en période de crise, formant ainsi une sorte d'assurance sociale ;
- ◆ enfin, l'agriculture familiale fortement intégrée dans des territoires et des communautés villageoises offre souvent une solidarité permettant de régler les problèmes fonciers et sociaux.

Pour aider cette forme d'agriculture dominante en Afrique à s'adapter à une mondialisation inéluctable, il est nécessaire de poursuivre les appuis aux producteurs et aux organisations paysannes destinés à moderniser et améliorer durablement la productivité des exploitations, afin qu'elles soient compétitives tant au plan national qu'au plan international. Si l'appui à l'existence de dispositifs opérationnels de crédit, d'approvisionnement et de commercialisation reste une priorité, une autre forme d'appui importante à développer est le conseil à l'exploitation.

L'ÉVOLUTION DU CONSEIL À L'EXPLOITATION : L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS POUR RÉPONDRE À DES DEMANDES DIVERSIFIÉES

Dans de nombreux pays, les structures étatiques de vulgarisation ne sont plus opérationnelles depuis plusieurs années. Dans d'autres, et suite à un constat d'échec, on assiste à l'arrêt des programmes de vulgarisation « formation et visite », largement financés par la Banque mondiale dans les années 80 et 90.

Les démarches employées, visant à favoriser, à travers le soutien à des appareils administratifs, un transfert de technologies standardisées, ne répondaient pas aux besoins diversifiés des producteurs et ne s'appuyaient pas sur les dynamiques paysannes (programmation des thèmes d'intervention par la vulgarisation sans adaptation à la diversité des situations locales, prépondérances des aspects techniques sur les aspects socio-économiques, faible valorisation des savoirs locaux, etc.). Ce contexte suscite un fort regain d'intérêt pour l'identification et la mise en place de nouvelles méthodes d'appui aux producteurs et des initiatives sont prises dans ce domaine par différents acteurs (organisations de producteurs, ONG, secteur privé, développeurs, chercheurs, etc.).

La grande diversité des systèmes de production d'une région à l'autre, ou au sein même d'une région, explique la variabilité des besoins des producteurs qui peuvent se traduire par des demandes de conseil à l'exploitation très diverses. Ainsi, les petites exploitations du Nord-Cameroun cherchent à accroître leur production vivrière pour éviter

les périodes difficiles de soudure alimentaire. Celles disposant de beaucoup de terres et d'une grande famille recherchent l'amélioration de leurs revenus monétaires en achetant un nouvel équipement de traction animale. Au Sud-Bénin, le producteur d'ananas cherche à maîtriser l'échelonnement des plantations pour répondre aux exigences du marché : étalement de la production sur une longue période de l'année conformément aux contrats de livraison, normes de qualité à respecter, etc. Les questions à traiter sont d'ordre technique mais aussi économique, financier, social, environnemental.

Répondre à ces demandes de producteurs, de plus en plus variées, nécessite :

- ◆ la mise au point de méthodes et d'outils alliant d'une part une réponse aux besoins spécifiques de chaque situation (type d'exploitation, type de question) et de chaque groupe d'acteur impliqué dans la démarche (paysans, conseillers, organisations de producteurs, services d'appui), et d'autre part une capacité d'extension et de reproduction de ces méthodes et outils ;
- ◆ l'identification de compétences appropriées (conseillers, mobilisation des savoirs paysans, mobilisation des savoirs extérieurs) ;
- ◆ la construction d'organisations de conseil à l'exploitation prenant en compte l'histoire des institutions, les relations entre les acteurs, les initiatives locales, les possibilités de financement, les souhaits des paysans...

Avant tout, cette démarche implique une réflexion politique préalable sur le type d'agriculture qui est souhaité (agriculture familiale ou grande exploitation¹ avec salariat et capitaux importants), sur le choix des principaux bénéficiaires des appuis-conseil (les plus grandes exploitations ou un public plus diversifié ?) et sur les acteurs les plus impliqués (public, privé ou organisations paysannes).

Un document écrit sur ce sujet est fort utile pour fixer les frontières du conseil.

¹ De manière caricaturale, il est très différent d'appuyer 1 000 familles qui chacune cultivent 5 hectares que de travailler avec 50 fermes qui possèdent 100 hectares (cf. le débat actuel sur l'extension des superficies irriguées à l'Office du Niger au Mali).

L'ORIGINE DES DIVERSES FORMES DE CONSEIL À L'EXPLOITATION FAMILIALE

Historiquement, il faut replacer le conseil à l'exploitation en Afrique par rapport à la longue évolution des interventions en milieu rural, marquée par de multiples efforts souvent contestables d'« encadrement des paysans » consentis par des projets ou des sociétés de développement régional. Les États et les bailleurs de fonds cherchent maintenant, dans le cadre de nouvelles politiques agricoles, à sortir des limites de la vulgarisation classique et à responsabiliser davantage les producteurs.

Dès la fin des années 1970, des programmes de recherche-développement² ont élaboré des méthodes de conseil technico-économique. Elles consistaient à proposer un ensemble de solutions testées de concert avec les producteurs, après avoir réalisé avec eux un diagnostic de leur situation. Cette méthode d'appui, dénommée par ses auteurs « le conseil de gestion », est considérée comme « une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années »³.

Par la suite, plusieurs autres formes de conseil ont été expérimentées en zone tropicale, dont certaines ont été parfois fortement inspirées des expériences françaises de conseil à l'exploitation (Ceta⁴, GVA⁵ des chambres d'agriculture, Civam⁶, centre de gestion Iger⁷, cf. page 16 l'encadré « Vulgarisation agricole, développement agricole et conseil de gestion : l'expérience française ») :

- ◆ un conseil qui vise à favoriser les échanges entre producteurs et la mise en place de nouvelles techniques, à travers un réseau d'expérimentations et de formations géré par les paysans eux-mêmes, comme c'est encore le cas dans les Ceta ou Civam français ; des exemples remarquables sont

² Voir, en particulier, les expériences de recherche et de développement au Sénégal (Benoit-Cattin M., 1986) et au Sud-Mali (Kleene et al., 1989).

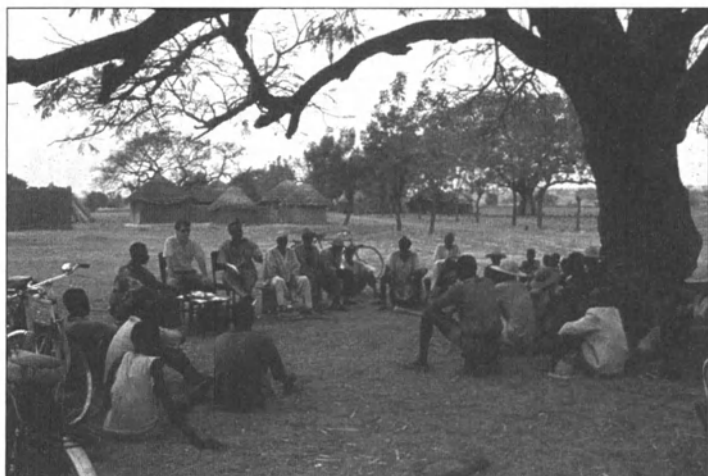
³ Kleene et al., 1989.

⁴ Ceta : Centre d'études des techniques agricoles.

⁵ GVA : Groupement de vulgarisation agricole.

⁶ Civam : Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

⁷ Iger : Institut de gestion et d'économie rurale.



G. Faure

Une réunion sous l'arbre à palabres.

observés en Amérique centrale⁸ ou ébauchés en Afrique (Aprostoc au Nord-Cameroun, Union des producteurs de lait de Fana au Mali). Ces groupes, qui fonctionnent avant tout à partir de la mobilisation de l'ensemble de leurs membres, ont été qualifiés de groupes d'autodéveloppement ;

- ◆ un conseil élaboré à partir des données techniques et économiques produites par des agriculteurs appartenant à des « réseaux de fermes de référence » (chambres d'agriculture en France, au Brésil, au Venezuela). Les résultats obtenus par une diversité de producteurs dans une région donnée sont analysés collectivement (chercheurs, techniciens et producteurs). Ils permettent l'élaboration de référentiels technico-économiques et des stratégies d'amélioration d'une production ou d'un système de production. L'approche est collective et le conseil n'est pas élaboré pour chaque exploitation prise individuellement ;
- ◆ un conseil de gestion axé sur les résultats économiques et financiers de l'exploitation, l'analyse de la situation s'appuyant principalement sur la réalisation de bilans comptables⁹. Le conseiller travaille pour chaque exploitant adhérent au dispositif de conseil, en lui restituant ses résultats économiques (par culture ou par campagne agricole) et en lui apportant un conseil personnalisé.

⁸ Hocdé, Miranda, 2000.

⁹ Inter-Réseaux, 1996 ; Anopaci, 1998.

Vulgarisation agricole, développement agricole et conseil de gestion : l'expérience française

Dès le début du XX^e siècle, l'État français organise la vulgarisation pour diffuser les techniques du progrès agricole selon des démarches qui restent très descendantes.

Après la seconde guerre mondiale, des paysans, soucieux de développer leurs exploitations, créent les premiers Centres d'études des techniques agricoles (Ceta) pour expérimenter des solutions nouvelles en partant de l'analyse d'expériences menées dans leur propre ferme. Cette dynamique d'auto-développement, fondée sur l'intérêt d'un groupe de producteurs et les solidarités entre les membres, devient un puissant outil de vulgarisation.

En 1959, afin de toucher un plus grand nombre de paysans, les organisations professionnelles, appuyées par les pouvoirs publics, mettent en place les Groupements de vulgarisation agricole (GVA) qui se regroupent en fédération comme les Ceta. Des techniciens des chambres d'agriculture sont souvent mis à disposition de ces groupes pour renforcer la formation technique et favoriser les échanges entre producteurs.

En 1966, les Chambres d'agriculture, dirigées par des représentants paysans élus, se voient confier les fonctions d'animation, de formation et d'appui aux agriculteurs. Des mécanismes financiers (budget de la Nation, taxes parafiscales sur les produits agricoles et impôt sur le foncier laissé à l'initiative des chambres d'agriculture, etc.) assurent la pérennité du dispositif. Certaines chambres confient alors la gestion des techniciens à des associations de producteurs ou à des comités régionaux de développement agricole (CRDA), afin de mieux répondre aux attentes des producteurs.

Parallèlement à cette dynamique, et dès les années 1930, quelques grandes fermes situées dans les régions de grandes cultures du Bassin Parisien tiennent une comptabilité pour analyser la rentabilité de leurs activités. Avec l'appui de quelques chercheurs en économie rurale, se développe ainsi progressivement un fort intérêt des producteurs à disposer d'outils de gestion leur permettant de mieux maîtriser leur exploitation. Les premiers centres de gestion naissent à la fin des années 1950, créés par des agriculteurs sous forme d'association, avec une dimension technique et syndicale importante : « Il fallait se demander si les techniques qui se développaient dans les exploitations étaient rentables, il était temps de défendre l'agriculture avec des chiffres et pas seulement des larmes ».

.../...

Ces centres se multiplient et croissent rapidement en quinze ans (en 1956, ils sont au nombre de 24 et regroupent 2 000 membres ; en 1971, ils sont 93 et regroupent 66 200 membres).

Alors qu'ils sont initialement centrés sur la gestion au sens large, la réforme de la fiscalité appliquée aux agriculteurs et la mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), au début des années 1970, et la réforme de la fiscalité directe par les agriculteurs entraînent un accroissement important du nombre d'adhérents aux centres de gestion. Pour répondre aux attentes des agriculteurs, ces centres accordent une place croissante à l'établissement des documents comptables et réglementaires et au conseil fiscal et juridique. Cependant, certains centres de gestion continuent à fournir des éléments d'aide à la décision pour les producteurs, notamment pour réaliser des investissements importants ou pour conduire une reconversion de l'exploitation. Ajoutons que parallèlement, quelques associations regroupent des agriculteurs pour qu'ils se forment en pratiquant la gestion.

Mais il faut reconnaître que les centres de gestion en France ont pu se développer du fait d'un contexte particulier :

- ◆ les exploitations agricoles étant assujetties à la TVA, elles doivent tenir une comptabilité réalisée en partie par le centre de gestion ;
- ◆ les jeunes agriculteurs, pour bénéficier de primes à l'installation, doivent tenir une comptabilité et adhérer à un centre ;
- ◆ les producteurs sont amenés à faire appel à un centre de gestion, face à la complexité du système fiscal et réglementaire (dossiers pour accéder aux subventions, respect des règles environnementales et du droit du travail, etc.) ;
- ◆ des mécanismes spécifiques permettent d'aider les producteurs à payer les services des centres de gestion (subventions pour les jeunes agriculteurs, aides de certaines caisses de crédit agricole, et même parfois un abattement sur l'impôt sur le revenu).

Dans les années 90, pour rechercher des alternatives aux impasses de plusieurs formes d'agriculture trop intensives mises en place par leurs prédécesseurs et les organismes économiques ou pour réduire les charges dans un contexte de crise, on assiste à nouveau à l'émergence de groupes d'autodéveloppement de type Ceta ou Civam.

Les solutions alternatives mises au point par ces groupes de précurseurs ont largement inspiré les mesures des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ou des actuels contrats d'agriculture durable (Cad).

LA DIVERSITÉ DES APPROCHES DE CONSEIL À L'EXPLOITATION FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

À l'heure actuelle, plusieurs expériences de conseil aux exploitations familiales sont menées en Afrique de l'Ouest et du Centre. Certaines d'entre elles ont été présentées durant l'atelier sur le conseil à l'exploitation familiale qui s'est tenu à Bohicon au Bénin, en novembre 2001.

Le tableau 1 (cf. pages 20 et 21) présente les principales caractéristiques des dix expériences de conseil.

On constate que :

- ◆ les dispositifs ont déjà une ancienneté qui permet d'évaluer correctement les résultats obtenus mais ils n'ont pas encore atteint une extension géographique importante ;
- ◆ les domaines d'intervention des opérations de conseil, les dispositifs et les méthodes mis en œuvre varient fortement d'une expérience à l'autre, parfois au sein d'un même pays.

À partir des informations recueillies sur ces expériences de conseil, il est possible d'élaborer une typologie sommaire en les comparant avec la vulgarisation classique (cf. tableau 2 pages 22 et 23).

Le conseil ne s'oppose pas à la vulgarisation agricole qui reste utile pour toucher un large public. Il s'adresse :

- ◆ à une population plus restreinte mais qui peut jouer un rôle de mise au point d'innovations et d'entraînement au sein de la société rurale ;
- ◆ à des exploitants qui ont l'opportunité et la capacité de faire des choix en termes de productions (animales ou végétales), d'options technologiques (intrants, équipements, etc.) et d'organisation du travail (familial ou salarié, etc.).

Dans quelques cas se mettent en place des **groupes d'auto-développement** (Aprostoc au Cameroun, certains groupes au Bénin), qui valorisent les savoirs paysans et l'expérimentation technique. Les producteurs sont rarement alphabétisés et possèdent généralement des exploitations de petite taille (moins de huit hectares).